

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 26 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 20 avril 2010 portant nomination à la Commission nationale de la négociation collective de la marine marchande (navigation de commerce et pêche maritime)

NOR : DEVT1101470A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

L'arrêté du 20 avril 2010 de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est ainsi modifié :

Article 1^{er}

En ce qui concerne la navigation de commerce :

b) Représentants des personnels navigants

Membres suppléants

M. Marc PREBOT, en remplacement de M. Patrick MASSIMI, Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

M. Laurent LE FLOCH, en remplacement de Mme Sophie BOISSONNADE, Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services (FO), syndicat maritime.

Article 2

En ce qui concerne la pêche maritime :

a) Représentants des chefs d'entreprise embarqués et non embarqués

Membres suppléants

Mme Liliane CARRIOU, en remplacement de M. Raphaël SCANNAPIECO, Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM).

Article 3

b) Représentants des marins salariés

Membres titulaires

M. Laurent LE FLOCH, en remplacement de Mme Sophie BOISSONNADE, Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services (FO), syndicat maritime.

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 26 janvier 2011.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des affaires maritimes,
P. PAOLANTONI